

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

Présents : Maire : Patrick SAUTREY
Maires Adjoints : Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Jean-Serge BERNOUX
Conseillers Municipaux : Allan ARABI - François BACLET - Evelyne GIBOUDAUD - Michel JACQUOT.
Absents excusés : néant
Absents : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 DECEMBRE 2017

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONS CARITATIFS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées aux associations ainsi que les dons caritatifs. Ces subventions se décomposent ainsi :

ASSOCIATIONS	2018
FOYER RURAL	700.00 €
LES JONQUILLES	400.00 €
US TROIS MONTS	620.00 €
LA CANTARELLE	450.00 €
PÊCHE	200.00 €
COMITE DU JURA LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
EPICERIE SOCIALE	100.00 €
DIVERS A ATTRIBUER	130.00 €

2– LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages.

3 – TARIFS LOCATIONS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs votés en 2017.

4 – PRIX DU FLEURISSEMENT ET DES ILLUMINATIONS

Sur proposition de la commission fleurissement, le Conseil Municipal approuve la liste des lauréats concernant le fleurissement et les illuminations.

5 – LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2017. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

6 – MODIFICATION DU TRACÉ DU CADASTRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un écart sur plan entre la limite cadastrale de la parcelle AE 0018 sur le territoire de la commune de SAMPANS et le périmètre forestier.

A la demande de l'ONF, le Conseil Municipal accepte la modification du tracé du cadastre en conformité avec le tracé réel du périmètre forestier.

7 – GESTION ADMINISTRATIVE DU CIMETIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a acquis un logiciel de gestion administrative des cimetières. Afin d'en bénéficier, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Grand Dole un règlement de mise à disposition du logiciel de gestion administrative des cimetières.

Fait à MONNIERES, le 09 mars 2018

Le Maire,
Patrick SAUTREY

